

Migration afghane et somalienne (post)-conflit vers l'UE

Nassim Majidi

Les facteurs de la migration des Afghans et des Somaliens vers l'Europe, puisant leur origine dans plusieurs décennies de conflit, ne sont pas suffisamment reconnus. Bien que ces pays soient officiellement considérés comme « post-conflit », la réalité EST toute autre.

Les Somaliens et les Afghans figurent toujours parmi les dix nationalités que l'on retrouve le plus fréquemment chez les demandeurs d'asile enregistrés en Union européenne (UE). En 2014, plus d'un tiers des demandeurs de chacun de ces pays n'ont pas obtenu le statut de réfugié, bien qu'il était également considéré qu'ils ne disposaient d'aucune possibilité de retour sans danger.¹ La santé mentale des demandeurs d'asile afghans en Europe et des rapatriés en Afghanistan est menacée, si bien que ces personnes ont besoin d'une assistance psychosociale, tandis que les Somaliens sont forcés d'intégrer un cycle de migration irrégulière alors qu'ils sont encore jeunes. Ces aspects constituent des facteurs moins visibles de la migration post-conflit des Afghans et des Somaliens vers l'UE.

Le terme « post-conflit » est utilisé pour décrire l'économie et l'administration publique d'Afghanistan et de Somalie mais aussi par les États de l'UE pour débouter les demandes d'asile déposées par les Somaliens et les Afghans. Les raisons avancées par les autorités du Royaume-Uni pour justifier ces refus incluent la « stabilité » et la « protection suffisante » en Afghanistan, en appuyant son argumentation sur l'existence de programmes humanitaires et d'aide au développement financés par l'UE. Ces programmes impliqueraient que la protection est garantie dans le pays d'origine, et donc non requise à l'étranger.

La réalité de la migration est toutefois différente. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a enregistré 77 731 demandes d'asile déposées par des Afghans en Europe au cours des six premiers mois de l'année 2015, soit trois fois plus qu'en 2014. De nombreux Somaliens et Afghans arrivant en UE sont jeunes, c'est-à-dire des hommes âgés entre 15 et 24 ans. La documentation constituée par les dossiers de demandes d'asile, les ordonnances des tribunaux et les enquêtes de retour révèlent le profil de plus en plus vulnérable de ces personnes. Les Afghans déposant des demandes d'asile montrent des signes d'état de stress post-traumatique (ESPT) et d'autres problèmes de santé mentale, et expriment le besoin d'obtenir une assistance psychosociale qui fait défaut dans leur pays d'origine. Les Somaliens interviewés expliquent ne pas avoir de choix et que

la migration irrégulière (tahreeb) constitue leur seule chance de vivre une vie digne et sans danger.

La santé mentale des Afghans

En 2010, Moustapha est arrivé en France à l'âge de 15 ans pour y solliciter la protection et des soins médicaux, via une demande d'asile. Un diagnostic médical a confirmé en 2011 qu'il souffrait d'ESPT et de schizophrénie, pour lesquels aucun traitement n'est disponible en Afghanistan. Les personnes qui soutenaient sa demande ont souligné le grand danger qu'un Afghan souffrant de pathologies mentales pouvait éventuellement encourir s'il retournait « chez lui », où il n'avait plus aucun réseau d'appui.

En juin 2015, Omed, un autre jeune Afghan, a bénéficié d'une réponse plus positive. Sa famille cherchait à le faire sortir d'Afghanistan où il était la victime de coups et d'agressions physiques qui auraient pu lui coûter la vie. Bien qu'il résidait au Royaume-Uni depuis 2011, sa demande d'asile avait été précédemment déboutée. Par voie d'appel, après avoir soumis des preuves de ses troubles mentaux et de son ESPT, de son incapacité à vivre en sécurité en Afghanistan et du manque de protection officielle dont il pouvait bénéficier dans son pays, il a obtenu le statut de réfugié au Royaume-Uni.

Un nombre croissant de jeunes Afghans arrivant dans les pays européens montrent des signes évidents de troubles de santé mentale qui, dans leur pays, mettent potentiellement leur vie en danger. L'Afghanistan compte trois psychiatres formés et dix psychologues pour une population de plus de 30 millions d'habitants² et ne dispose d'aucun programme psychosocial complet pour soutenir les victimes du conflit. Les problèmes de santé mentale et d'ESPT, conséquences du conflit prolongé, restent donc irrésolus et, à leur tour, engendrent de nouvelles violences : mauvais traitements et violences à l'encontre des personnes souffrant de pathologies mentales, et discrimination.

Les recherches disponibles semblent indiquer qu'une grande partie des adolescents et des jeunes adultes afghans souffrent de troubles de santé mentale non traités provoqués par les traumatismes et le stress liés au conflit,

au déplacement, à la pauvreté et à l'insécurité continue. Ces problèmes de santé mentale sont exacerbés par le traumatisme du déplacement, du retour forcé et de la migration. Une analyse des indicateurs de santé et de sécurité parmi un échantillon de 2 000 jeunes personnes à Kaboul a confirmé la situation particulièrement alarmante des rapatriés. Ces derniers sont stigmatisés, avec parfois des conséquences fatales, en particulier pour les personnes dénuées de pouvoir économique ou social.³

Migration clandestine des Somaliens vers l'Europe

Au cours de centaines d'entretiens menés au Somaliland, au Puntland et dans le Centre-Sud de la Somalie, chaque personne interrogée citait une autre personne (membre de sa famille ou ami) qui avait migré clandestinement vers l'Europe. Nos recherches révèlent que l'un des grands facteurs de cette migration est l'omniprésence des passeurs (*magafes*), qui transforment la migration forcée en migration clandestine.

La plupart des Somaliens recherchent d'abord la sécurité et des opportunités dans leur pays mais les répercussions continues de la guerre, l'incertitude et les conflits se traduisent par une économie faible et l'incapacité des familles à subvenir aux besoins de leurs enfants. Ces cycles répétés de migration forcée mènent aujourd'hui de plus en plus souvent au seul choix restant : la migration clandestine à destination de l'Europe.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), un Somalien sur trois a souffert à un moment ou un autre d'un type de trouble psychologique – et a été la victime de « passage à tabac, torture, viol ou blessure à vie ». ⁴ De plus, l'OMS et Human Rights Watch signalent que les personnes souffrant de troubles mentaux sont souvent enchaînées ou emprisonnées. Seuls cinq centres fournissent des services de soins psychologiques. La majorité des personnes ne bénéficient pas d'une telle assistance et se retrouvent marginalisées et isolées, devenant ainsi des proies faciles pour les *magafes* qui leur promettent une vie meilleure en Europe.

Les *magafes* représentent à la fois une ressource et une menace pour les personnes ayant besoin de déposer une demande d'asile. Ils ont contribué à l'augmentation de la migration clandestine en permettant aux jeunes personnes de quitter leur pays sans verser de paiement. Ils recrutent des jeunes personnes à qui ils ne demandent pas d'argent, mais lorsque ces jeunes atteignent leur destination, les passeurs appellent alors leur famille et les menacent pour obtenir un paiement.

En outre, leurs méthodes engendrent un mélange des catégories juridiques (les demandeurs d'asile, les réfugiés et les migrants économiques suivant ensemble le même trajet vers l'Europe), ce qui complique la protection au point d'arrivée.

Un obstacle à la protection

Les Afghans constituent le plus grand groupe de demandeurs d'asile en Norvège et les Somaliens en Finlande et au Danemark, et ils comptent également parmi les groupes les plus nombreux de demandeurs d'asile déboutés et rapatriés. Jusqu'en 2013, et jusqu'à la reprise des investissements internationaux dans leur pays considéré comme « post-conflit », ils avaient plus de chances d'obtenir l'asile ou une protection subsidiaire pour rester dans leur pays de destination. Mais aujourd'hui, leur retour est encouragé. Les conditions d'octroi de l'asile aux Somaliens ont été révisées tandis que la suspension des rapatriements a été révoquée. De la même manière, la catégorisation de l'Afghanistan comme pays « post-conflit » signifie qu'il est dorénavant considéré que des rapatriements peuvent s'y dérouler dans des conditions sûres. Bien que la violence et la sécurité y connaissent une augmentation régulière (en particulier depuis 2007), la catégorisation « post-conflit » l'emporte sur les évaluations de la situation sécuritaire sur le terrain.

Pourtant, cette catégorisation « post-conflit » et les interventions internationales masquent les besoins essentiels de protection parmi les demandeurs d'asile et les migrants : leurs besoins psychosociaux ou la possibilité qu'ils tombent entre les mains des passeurs et des criminels. Il ne suffit pas de qualifier leur pays de « post-conflit » pour effacer les conséquences des crises prolongées sur les Afghans et les Somaliens exposés à un état de stress post-traumatique, à des mauvais traitements au niveau sociétal et à un manque de protection de la part de l'État.

Nassim Majidi nassim.majidi@samuelhall.org

Codirecteur et responsable des recherches sur la migration pour Samuel Hall www.samuelhall.org

Cet article est basé sur des recherches menées par Samuel Hall en Europe, en Afghanistan et en Somalie.

1. Bureau européen d'appui en matière d'asile (2015) *Rapport annuel 2014 sur la situation en matière d'asile dans l'Union européenne* <https://easo.europa.eu/wp-content/uploads/EASO-Annual-Report-2014.pdf>
2. Chiffres tirés de la base de données 2014 de l'Observatoire mondial de la santé de l'OMS <http://www.who.int/gho/database/fr/>
3. Schuster L. et Majidi N. (2014) 'Deportation Stigma and Remigration', *Journal of Ethnic and Migration Studies*, Vol 41, numéro 4 www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/1369183X.2014.957174
4. www.who.int/hac/crises/som/somalia_mental_health/en/